



## Achat d'un téléphone qui s'avère defectueux

Par **eglantine**, le **15/11/2009** à **23:01**

bonjour, j'ai payé 40 € a tort un téléphone portable a un particulier sur internet. Il s'avère que celui ci n'était pas en état de fonctionner. J'ai donc retourné le téléphone contre remboursement. Depuis 1 mois malgré mes relances on ne me répond pas.

Que dois je faire?sachant que j'ai déjà expliqué la situation a la gendarmerie.Dois je saisir le tribunal d'instance?

Si oui, que ce passera t'il par la suite ?

A vrai dire je ne suis pas à 40 euros, je pense qu'il y a des choses plus importante mais c'est la façon d'excroquer les gens. Je trouve cela irrespectable.